

## Compte-rendu du conseil municipal en date du 26 avril 2011

<b>Objet</b>	Conseil Municipal
<b>Date/heure</b>	Mardi 26 avril 2011
<b>Lieu</b>	Mairie de Belvédère
<b>Présents</b> 9	MM. Paul Burro, Thierry Tafini, Jean-Paul Duhet, René Laurenti, Marc Laurenti, Max Lambert (arrivé avec 5 min de retard), Michèle Daideri, Jean-Pierre Cozza et Frédéric Martin.
<b>Pouvoir</b>	
<b>Absent</b>	
<b>Secrétaire de séance</b>	Frédéric Martin.
<b>Date de convocation</b>	20 avril 2011

### ORDRE DU JOUR

- 1°- Approbation du compte -rendu du dernier Conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> mars 2011.
- 2°- Approbation du compte administratif 2010 de la Commune.
- 3°- Approbation du compte de gestion 2010 de la Commune.
- 4°- Vote des 4 taxes.
- 5°- Adoption du budget primitif 2011 de la Commune.
- 6°- Approbation du compte administratif 2010 REA.
- 7°- Approbation du compte de gestion 201 REA.
- 8°- Adoption du budget primitif 2011 REA.
- 9°- Questions diverses.

Ouverture de la séance à 17h45.

#### 1°- Approbation du compte-rendu du conseil municipal en date du 25/01/2011

Les élus présents au conseil municipal du 1/03/2011 approuvent le compte-rendu.  
Aucune observation.

#### 2°- Approbation du compte administratif 2010 de la Commune.

Les fonctions du président sont confiées par le Conseil Municipal, à Monsieur Thierry Tafini, et se limitent à la partie de séance au cours de laquelle le compte administratif est examiné.

Monsieur Max Lambert arrive en cours de séance à 17h50.

Le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Monsieur Tafini fait une présentation générale des opérations effectuées durant l'exercice 2010 :

### **I-Section fonctionnement**

#### 1°- Les recettes de fonctionnement réalisées en 2010.

Pour 2010, le total des recettes de fonctionnement de la commune de Belvédère s'élève à 866 887.70 € :

- 502 107.81 € de dotations et participations soit 58 % des recettes de fonctionnement.
- 240 129.42 € d'impôts et taxes soit 28 % des recettes de fonctionnement.
- 43 612.06 € de produits des services soit 5 % des recettes de fonctionnement, composés majoritairement des redevances services périscolaire (21 909.20 €).

35 234.53 € d'autres produits de gestion courante soit 4 % des recettes de fonctionnement, composés essentiellement des revenus des immeubles (34 619.40 €).

33 617.18 € d'atténuations de charges soit 4 % des recettes de fonctionnement, composés exclusivement du remboursement de rémunérations de personnel.

12 186.70 € de produits financiers (1.95 €) et de produits exceptionnels (12 184.75 €) soit 1 % des recettes de fonctionnement.

#### 2°- Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2010.

Pour 2010, le total des dépenses de fonctionnement de la commune de Belvédère s'élève à 919 391.13 € :

- 419 581.78 € de charges de personnel soit 46 % de la dépense en fonctionnement.
- 366 273.59 € de charges à caractère général soit 40 % de la dépense en fonctionnement.
- 123 965.27 € d'autres charges de gestion courante soit 13 % de la dépense en fonctionnement.
- 6 321.38 € de charges financières et exceptionnelles soit env. 1 % de la dépense en fonctionnement.
- 3 258 € d'opération d'ordre entre section soit env. 0 % de la dépense en fonctionnement.
- **L'excédent à reporter au budget 2011 est de 134 617.67 €.**
- Cet excédent durant l'année 2010, a connu un déficit de 52 503.43 € soit une diminution de 26.8 %

### **II- Section d'investissement**

#### 1°- Recettes d'investissement réalisées en 2010

Pour 2010, le total des recettes en investissement de la commune de Belvédère s'élève à 360 784.66 € :

- 307 363.05 € de recettes d'équipement soit 85 % des recettes totales en investissement.
- 50 216.66 € de recettes financières soit 14 % des recettes totales en investissement, composés essentiellement de la FCTVA, TLE et des excédents de fonctionnement.
- 3 204.95 € de recettes d'ordre soit env. 1 % des recettes totales en investissement, représentant exclusivement des opérations d'ordre entre section.

### 2°- Dépenses d'investissement réalisées en 2010

- Pour 2010, le total des dépenses en investissement de la commune de Belvédère s'élève à 374 746.34 € :
- 371 556.72 € de dépenses d'équipement soit 99 % de la dépense totale.
- 3 189.62 € de dépenses financières soit 1 % de la dépense totale correspondant au remboursement d'emprunt.

### 3°- L'évolution du solde d'exécution

- **Le déficit à reporter pour l'année 2011 est de - 40 200.43 €.**
- Durant l'exercice 2010, le déficit du solde d'exécution (- 13 961.68 €) a continué à baisser passant de - 26 238.75 € à - 40 200.43 € soit une baisse de 53 %.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Thierry Tafini, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Paul Burro, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi dans le tableau ci-joint;

2° Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-joint ;

5° Ont signé au registre des délibérations : **Thierry Tafini, Jean-Paul Duhet, René Laurenti, Max Lambert, Marc Laurenti et Frédéric Martin.**

Monsieur Cozza s'étonne de ne pas voir apparaître les recettes générées par la taxe professionnelle pour l'année 2010.

Monsieur Cozza met également en avant la somme de 15 244.58 euros TTC de frais de télécommunication.

Le compte administratif est approuvé :

- Voix Pour : 7
- Voix Abstention : 2 (Madame Michèle Daideri et Monsieur Jean-Pierre Cozza).

### 3°- Approbation du Compte de gestion de la Commune

Monsieur le Maire lit les conclusions de Madame CARREGA Michèle, receveur à la trésorerie de Roquebillière :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion

dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

### **Considérant les opérations régulières et conformes**

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 Au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;**

Le compte de gestion est approuvé :

- Voix Pour : 7
- Voix Abstention : 2 (Madame Michèle Daideri et Monsieur Jean-Pierre Cozza).

### 4°- Vote des 4 taxes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote des quatre taxes 2011.

Explique que l'année 2011 est la première année d'application de la réforme de la fiscalité directe locale liée à la suppression de la Taxe professionnelle.

Les taux d'imposition que devra payer les administrés Belvédérois ne changent pas pour l'année 2011.

Monsieur le Maire précise que les taux qu'il propose font partis des taux les plus faibles du Département.

Monsieur Max Lambert s'interroge sur l'opportunité d'une éventuelle augmentation des impôts pour l'année 2011.

Monsieur le Maire répond que pour l'année 2011, le prix de l'eau va augmenter sinon la commune de Belvédère ne pourrait plus toucher des subventions concernant la REA et qu'il ne juge pas bon de solliciter à nouveau les Belvédérois.

Monsieur Jean-Pierre Cozza affirme qu'il ne faut pas augmenter les impôts locaux car si la commune rentre à la métropole NCA, nous serons dans l'obligation de les

augmenter de façon conséquente. Et il demande à ce que soit engagé un contrôle en vue de la régularisation sur les déclarations qui représentent une manne

**LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,**

- **décide à l'unanimité de maintenir pour 2011 les mêmes taux qu'en 2010 des quatre taxes locales soit :**
  - Taxe d'habitation : 14.98 %
  - Taxe foncière bâti : 7.12 %
  - Taxe foncière non bâti : 21.31 %
  - Taxe professionnelle : 34.77 %

### 5°- Approbation du budget primitif 2011 de la Commune.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2011 au Conseil Municipal :

#### Section fonctionnement

##### Total des recettes prévisionnelles 2011

**Les recettes de fonctionnement pour l'année 2011 du budget de la commune de Belvédère sont évaluées à 1 187 794.24 euros.**

Ces recettes se décomposent de la façon suivante :

- 582 803 euros sont des impôts et taxes soit 49 % des recettes estimées.
- 319 972 euros sont des dotations et participations soit 27 % des recettes estimées.
- 131 600 euros sont des produits des services soit 11.5 % des recettes estimées.
- 94 417.24 euros sont les excédents antérieurs reportés de fonctionnement soit 8 % des recettes estimées.
- 35 000 euros sont d'autres produits de gestion courante soit 3 % des recettes estimées.
- 20 000 euros sont des atténuations de charges soit 1.5 % des recettes estimées.
- 4 000 euros sont des produits exceptionnels.
- 2 euros sont des produits financiers.

##### Total des dépenses prévisionnelles 2011

**Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2011 du budget de la commune de Belvédère sont évaluées à 1 187 794.24 euros.**

Ces dépenses se décomposent de la façon suivante :

- 452 149 euros sont des charges de personnel soit 38 % des dépenses prévues.
- 329 850 euros sont des charges à caractère général soit 28% des dépenses prévues.
- 130 964 euros sont d'autres charges de gestion courante soit 11% des dépenses prévues.
- 124 312.40 euros sont des virements à la section investissement soit 10.5 % des dépenses prévues.
- 4 874.84 euros sont des charges financières soit 0.5 % des dépenses prévues.
- 500 euros sont des charges exceptionnelles.

La différence entre la totalité des dépenses et des recettes prévues de la section de fonctionnement est égale à 0. Par conséquent, **la partie fonctionnement du budget primitif 2011 de la commune de Belvédère est équilibrée.**

## **Section investissement**

### Total des recettes prévisionnelles 2011

**Les recettes d'investissement pour l'année 2011 du budget de la commune de Belvédère sont évaluées à 1 360 472.83 euros.**

Ces recettes se décomposent de la façon suivante :

- 600 960 sont des subventions d'investissement soit 44 % des recettes estimées.
- 300 000 euros sont des emprunts et dettes assimilées soit 22 % des recettes estimées.
- 183 000 euros sont des immobilisations corporelles soit 13.5 % des recettes estimées.
- 147 200.43 euros sont des dotations de fonds divers et réserves (FCTVA+TLE+Excédent de fonctionnement) soit 11 % des recettes estimées.
- 124 312.40 euros sont des virements de la section de fonctionnement soit 9 % des recettes estimées.
- 5 000 euros d'immobilisations en cours soit 0.5 % des recettes estimées..

### Total des dépenses prévisionnelles 2011

**Les dépenses d'investissement pour l'année 2011 du budget de la commune de Belvédère sont évaluées à 1 360 472.83 euros.**

Ces recettes se décomposent de la façon suivante :

- 995 738.46 euros sont des immobilisations en cours c'est-à-dire des travaux en cours ou à venir soit 73 % des dépenses estimées.
- 248 000 euros sont des immobilisations corporelles soit 18 % des dépenses estimées.
- 51 000 euros sont des immobilisations incorporelles soit 4 % des dépenses estimées.
- 40 200.43 euros sont des soldes d'exécution d'investissement reporté soit 3 % des dépenses estimées.
- 25 533.94 euros sont des remboursements d'emprunt soit 2 % des dépenses estimées.

La différence entre la totalité des dépenses et des recettes prévues de la section de fonctionnement est égale à 0. Par conséquent, **la partie fonctionnement du budget primitif 2011 de la commune de Belvédère est équilibrée.**

**Le total des recettes est également à 2 548 267.07 euros**

**Le total des dépenses est également à 2 548 267.07 euros**

**Par conséquent le budget de la commune est équilibré dans sa globalité.**

Madame Michèle Daideri affirme que ce budget n'a pas été préparé de façon sérieuse et que la demande de renseignements qu'elle avait émise aux agents communaux en vue de travailler sur le budget était restée sans suite et elle dénonce le manque d'implication des agents communaux.

Madame Daideri transmet un papier et demande à ce qu'il figure sur le compte rendu (voir annexe).

Madame Daideri affirme que pour elle, il existe un problème avec les charges de personnel qui n'ont cessé d'augmenter depuis 2008 (452 149 euros budgétés en 2011). Monsieur le maire lui répond que les personnes actuellement recrutées sont assujetties aux Contrat Aidé c'est-à-dire que leur salaire ainsi que leurs charges sont subventionnés à hauteur de 70 %.

Monsieur Jean-Pierre Cozza s'étonne du montant affecté au compte « Frais de télécommunication » qui lui paraît excessif (16 000 euros budgétés).

De plus, il ne voit pas apparaître le remboursement de prestations du SDEG et il dit que si Monsieur le Maire n'a pas pris en compte cette dépense son budget est faux.

Monsieur Cozza s'étonne que les travaux Parking n°1 et n°2 en précisant qu'un tel oubli aurait pour conséquence une nouvelle erreur du budget.

Concernant ces travaux, Monsieur Tafini lui répond que ces travaux ont été délégués à la Communauté de Communes Vésubie Mercantour et par conséquent, aucune erreur n'est à signaler.

Monsieur Cozza se questionne sur la remise au budget 2011 du Projet Excellence Rurale, et Monsieur le Maire, lui répond que le PER n'a pas été retenu par le DATAR et par conséquent ne figure pas au budget primitif 2011.

**LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,**

- Approuve le budget primitif 2011 de la Commune.

Voix Pour : 7.

Voix Contre : 2.

**6°- Approbation du compte administratif 2010 de la REA**

Le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Thierry Tafini délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Paul Burro, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi dans le tableau ci-joint ;

<b>I-La section fonctionnement</b>
------------------------------------

**1°- Les recettes de fonctionnement réalisées en 2010**

Concernant l'année 2011, les recettes de fonctionnement réalisées par le REA de la commune de Belvédère s'élèvent à 129 101.81 €.

- 97 % de ces recettes soit 125 528.99 €, sont issues des ventes et des prestations de services
- Environ 3 % de ces recettes soit 3 533.20 €, sont issues des opérations d'ordre entre section c'est-à-dire la quote-part des subventions d'investissement versée au fonctionnement.
- Environ 0 % de ces recettes soit 39.62 €, sont issues de produits exceptionnels.

**2°- Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2010**

Concernant l'année 2010, les dépenses de fonctionnement réalisées par les REA de la commune de Belvédère s'élèvent à 118 309.38 € :

- 78 % de ces dépenses soit 91 802.24 €, sont des charges à caractère général, qui se décompose de la façon suivante :
- 17 % de ces dépenses soit 20 637.34 €, sont des opérations d'ordre entre section c'est-à-dire des dotations aux amortissements.
- 5 % de ces dépenses soit 5 869.65 €, sont des charges exceptionnelles notamment des annulations de titres.

### 3°- L'excédent de fonctionnement reporté

L'excédent de fonctionnement antérieur reporté au budget primitif 2011 sera de 276 519.66 €.

L'excédent réalisé en 2010 par les REA de la commune de Belvédère est de 10 792.43 € soit 4 % de l'excédent total.

## II-Section investissement

### 1°- Les recettes d'investissement 2010

Concernant l'année 2010, les recettes d'investissement réalisées par les REA de la commune de Belvédère s'élèvent à 55 069.05 €.

- 55 % de ces recettes soit 30 000€, sont des dotations de fonds et plus précisément sont sur une ligne de compte dénommée « Autres réserves ».
- 37 % de ces dépenses soit 20 637.49 €, sont des opérations d'ordre entre section.
- 8 % de ces dépenses soit 4 431.56 €, sont des immobilisations en cours qui correspondent à des avances et acomptes versés.

### 2°- Les dépenses d'investissement 2010

Concernant l'année 2010, les dépenses d'investissement réalisées par les REA de la commune de Belvédère s'élèvent à 81 842.44 €.

- 52 % de ces dépenses soit 42 506.98 €, sont des immobilisations corporelles, qui se décomposent de la façon suivante :
- 44 % de ces dépenses soit 25 802.26, sont des immobilisations en cours, ce sont exclusivement des constructions.
- 4 % de ces dépenses soit 3 533.20 €, sont des opérations d'ordre entre section,

### 3°- Solde d'exécution d'investissement reporté

- = 188 136.30 €

- Au début de l'exercice 2010, le solde d'exécution d'investissement reporté au budget REA de la commune de Belvédère était de 214 909.69 €.
- Suite à l'exécution du budget 2010, la différence entre les recettes de l'année 2010 de la section investissement et les dépenses montre l'existence d'un déficit de la partie investissement, qui s'élève à 26 773.39 €.
- Ce déficit sur l'exercice 2010 se répercute sur le solde d'exécution d'investissement reporté c'est-à-dire l'excédent antérieur reporté de la section investissement.
- Par conséquent, **le nouveau solde à reporter sur le budget primitif 2011 de REA sera de 188 136.30 €** soit un montant en baisse par rapport à 2010 de 15 %.

2° Constate pour la comptabilité annexe les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-joint ;

5° Ont signé au registre des délibérations : Thierry Tafini, Jean-Paul Duhet, René Laurenti, Jean-Pierre Cozza, Michèle Daideri, Max Lambert, Marc Laurenti et Frédéric Martin.

**Approuvé à l'unanimité.**

Monsieur Jean-Pierre Cozza affirme que les déficits des années passés n'ont pas servi à faire des travaux importants concernant l'eau et l'assainissement.

## 7°- Approbation du compte de gestion 2010 REA

Le Maire lit à son Conseil Municipal les conclusions de Madame CARREGA, receveur de la trésorerie de Roquebillière :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulières et conformes

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 Au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par le receveur.

## 8°- Adoption du Budget primitif de la REA

Monsieur le Maire présente du budget primitif 2011 annexe au Conseil Municipal.

### I-Section fonctionnement

#### 1°- Total des recettes prévisionnelles 2011.

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2011 de REA de la commune de Belvédère se décomposent ainsi :

- 130 000 € de ventes et de prestations de services
- 3 533.20 € d'Opération d'ordre entre section
- 100 € de Produits exceptionnels

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2011 sont de 133 633.20 €, à ce montant, il convient de rajouter l'excédent antérieur reporté de 276 519.66 € qui représente l'excédent réalisé au cours des années antérieures.

La prévision, des recettes totales de fonctionnement pour 2011 sera donc de 410 152.86 € :

- 67 % des recettes seront des excédents antérieurs reportés
- 32 % des recettes seront des recettes dues à la vente et à la prestation de services
- Env. 1 % des recettes seront des opérations d'ordre entre section
- Env. 0 % des recettes seront des produits exceptionnels

#### 2°- Total des Dépenses prévisionnelles 2011

La prévision des dépenses de fonctionnement de 2011 s'élèvent à 410 152.86 € :

- 53 % de la dépense totale soit 218 114.61 €, sont le montant du virement à la section investissement, c'est-à-dire que nous avons transféré à la partie investissement l'excédent de fonctionnement afin d'équilibrer notre section mais surtout afin d'apporter un financement supplémentaire à la section investissement.
- 28 % de la dépense totale soit 116 550 €, sont les charges à caractère général.
- 11 % de la dépense totale soit 45 500 €, sont les charges personnel et frais c'est-à-dire les charges du personnel affecté par la commune.
- 5 % de la dépense totale soit 19 988.25 €, sont des opérations d'ordre entre section c'est-à-dire de l'amortissement.
- 3% de la dépense totale soit 10 000 €, sont des charges exceptionnelles (annulation de titres) ou d'autres charges de gestion courante.

#### **CONCLUSION :**

La différence prévisionnelle entre la totalité des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement est égale à 0.

Par conséquent, **la partie fonctionnement du budget primitif 2011 de la commune de Belvédère est équilibrée.**

### **II-Section investissement**

#### 1°- Total des recettes prévisionnelles 2011.

Les recettes d'investissement pour l'année 2011 de REA de la commune de Belvédère se décomposent ainsi :

- 218 114.61 € de virement de la section de fonctionnement soit 39 % des recettes.
- 188 136.30 € de solde d'exécution d'investissement reporté soit 34 % des recettes.
- 90 000 € de subventions départementales soit 16 % des recettes.
- 41 000 € de dotations Fonds divers Réserves (FCTVA + autres réserves) soit 7 % des recettes.
- 20 198.27 € d'opérations d'ordre entre section (amortissements notamment l'amortissement des bâtiments d'exploitation) soit 4 % des recettes.

**Les recettes prévisionnelles d'investissement pour l'année 2011 sont de 557 449.18€.**

#### 2°- Total des Dépenses prévisionnelles 2011

**La prévision de dépenses d'investissement pour l'année 2011 s'élève à 557 449.18 € :**

380 000 € d'immobilisation en cours soit 68 % des dépenses

- 158 000 € d'immobilisation corporelles soit 28 % des dépenses
- 11 000 € d'immobilisations incorporelles (frais d'études, concession et droits similaires) soit 2 % de la dépense.
- 4 915.98 € de dépenses imprévues soit env. 1 % de la dépense.
  
- 3 533.20 € d'opérations d'ordre entre section (amortissements) soit env. 1 % de la dépense.

#### **CONCLUSION :**

La différence prévisionnelle entre la totalité des dépenses et des recettes de la section d'investissement est égale à 0.

Par conséquent, **la partie investissement du budget primitif 2011 de la commune de Belvédère est équilibrée.**

Monsieur Jean-Pierre Cozza suggère d'inclure 50 % du salaire de l'employé travaillant avec Monsieur Thibaud concernant la REA.  
Monsieur le Maire approuve cette remarque.

**LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,**

- Approuve à l'unanimité le budget primitif 2011 annexe de la REA ci-annexé.

9°- Questions diverses

- Vente du Kassboher et de la moto neige

Suite à une demande de Monsieur Laurenti Jean-Marc, le Maire demande à son Conseil de trancher la question de la vente de ces biens communaux.

La proposition de Monsieur Laurenti Jean-Marc s'élève à 4 000 euros pour l'achat des deux biens.

Monsieur le Maire précise que la commune paye une assurance sur ces biens inutilisés et en demande la vente.

A l'unanimité le Conseil décide de la vente de ces biens en l'état pour un montant global de 4 000 euros.

Considérant ces délégations prévues par la délibération du 7 avril 2008 conformément à l'article L 2 122-22 CGCT, le Maire peut allier de gré à gré tout bien mobilier n'excédant pas 4 600 euros.

- Proposition de vente maison Peritore

Monsieur le Maire lit à son Conseil municipal une lettre de Monsieur Peritore

Ce bien est un proposant la vente à la commune du bien de son père à 330 000 euros alors qu'il est estimé à 350 000 euros.

Ce bien est un bâtiment de trois étages, avec un appartement par étage et un terrain de plus 1000 m<sup>2</sup> constructible au cœur du village, situé dans la descente des écoles.

Certains élus sont favorables à l'achat, Monsieur le Maire propose de se renseigner sur les aides financières pouvant être accordées à la commune.